

Priorite-seniors.fr : pour aider les entreprises à agir sur l'emploi des seniors

Le Réseau ANACT, très actif sur l'emploi des plus de 50 ans, vient de créer un site Internet, Priorite-seniors.fr, qui vise à venir en aide aux entreprises pour qu'elles puissent agir sur l'emploi des seniors dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2009.

En effet, à partir du 1er janvier 2010, les entreprises d'au moins 50 salariés seront soumises à une **pénalité** (1% de la masse salariale) si elles ne sont pas couvertes par un accord ou un plan d'action relatif au recrutement et au maintien dans l'emploi des seniors.

Dans ce contexte, www.priorite-seniors.fr, a pour objectif d'outiller les acteurs concernés par la négociation sur l'emploi des seniors : d'une part, les entreprises (la direction (DG, DRH) et les instances représentatives du personnel) et d'autre part, les organisations patronales et syndicales au niveau des branches.

Structuré en quatre parties, ce site pratique donne accès à des informations actualisées, des outils pour agir et des exemples d'accords d'entreprises et de branches.

1/ Que dit la loi ?

Dans cette rubrique, la loi et ses décrets d'application sont décryptés autour de douze questions que peuvent se poser les entreprises.

2/ Où en êtes-vous ?

Cette partie permet de faire un état des lieux de la situation des salariés âgés en entreprises avant d'entamer la négociation d'un accord ou l'élaboration d'un plan d'action. Des outils pratiques donnent à chaque entreprise la possibilité d'évaluer sa situation en matière d'emploi des seniors.

3/ Sur quoi agir ?

Les domaines d'action sur lesquels les entreprises doivent agir en fonction de leur situation sont passés au crible. Chaque item est illustré par des repères pour l'action, des bonnes pratiques, des exemples d'accords, des fiches pratiques et une boîte à outils.

4/ Se faire aider

Le Réseau ANACT propose aux acteurs de la négociation un accompagnement sur ce thème sous la forme : de diagnostics et d'interventions en entreprises ; de formations et d'un appui financier avec le Fonds d'Aide à l'Amélioration des Conditions de Travail (FACT).

Rappelons que l'ANACT (*Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail*) a été fondée en 1973. C'est un établissement public administratif. Son objectif est d'aider les entreprises à mettre en oeuvre des démarches qui permettent d'améliorer à la fois l'efficacité des organisations et la situation des salariés. L'ANACT développe des projets innovants touchant au travail.

Mardi 28 Juillet 2009

Source : ANACT

Lu 4753 fois

Source :
<http://www.senioractu.com>